

*Département de la Gironde
Arrondissement de Langon*

Secrétariat ouvert au public:

Lundi : 13 h 30 à 17 h 30.

Mardi : 9 h 00- 11 h 30.

Jeudi : 13 h 30 à 17 h 30.

***MAIRIE
DE CAUVIGNAC***

Tél : 05.56.25.50.55

Fax : 05.56.25.41.15

e-mail : mairie.cauvignac@gmail.com

CONVOCATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie le samedi 23 mai 2020
à 18 heures 00 en session ordinaire.

Ordre du jour

- Installation du Conseil Municipal,
- Élection du Maire,
- Détermination du nombre d'adjoints,
- Élection des adjoints,
- Lecture de la Charte de l'élu local,
- Désignation des membres dans les commissions syndicales.

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance, et vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Cauvignac, le 18 mai 2020

Le Maire

DÉPARTEMENT
GIRONDE

COMMUNE :

Communes de moins
de 1 000 habitants

ARRONDISSEMENT
LANGON

CAURIGNAC

Élection du maire et des
adjoints

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Effectif légal du conseil municipal

11

Nombre de conseillers en exercice

11

L'an deux mille vingt, le vingt-trois du mois de Mai
à dix-huit heures zéro minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités
territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de CAURIGNAC

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

<u>COUSTET Nicole</u>	<u>MOREAU David</u>	<u>ZAGO cedric</u>
<u>FRANCO Sophie</u>	<u>ROCHE Sophie</u>	
<u>SOURDAN Cédric</u>	<u>SULLETIS Alain</u>	
<u>LARRERE Valentin</u>	<u>VASSEUR Jean Michel</u>	
<u>LOYATO Arlette</u>	<u>VIROULEAU Philippe</u>	

Absents ¹ :

1. Installation des conseillers municipaux ²

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme COUSTET, maire (ou remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Mme Sophie FRANCO a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du maire

2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré onze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie³.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : M. David MOREAU et Mme Arlette LOYATO

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

¹ Préciser s'ils sont excusés.

² Ce paragraphe n'est pas rempli lorsque l'élection du maire et des adjoints a lieu en cours de mandature.

³ Majorité des membres en exercice du conseil municipal ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 11
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 10
- f. Majorité absolue ⁴ 6

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>COUSTET Nicole</u>	<u>10</u>	<u>dix</u>
.....
.....
.....
.....

2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁵

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

2.6. Résultats du troisième tour de scrutin ⁶

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....

⁴ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.
⁵ Ne pas remplir les 2.5 et 2.6 si l'élection a été acquise au premier tour.
⁶ Ne pas remplir le 2.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

2.7. Proclamation de l'élection du maire

Mme COUSTET Nicole a été proclamé(e) maire et a été immédiatement installé(e).

3. Élection des adjoints

Sous la présidence de Mme COUSTET Nicole élu(e) maire (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit trois adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de deux adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à deux le nombre des adjoints au maire de la commune.

3.1. Élection du premier adjoint

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 11
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 1
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 11
f. Majorité absolue 6

Table with 3 columns: INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique), NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS (En chiffres), NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS (En toutes lettres). Row 1: ROCHE Sophie, 11, onze.

3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin 7

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
f. Majorité absolue 4

Table with 3 columns: INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique), NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS (En chiffres), NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS (En toutes lettres). This table is crossed out with a diagonal line.

3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin 8

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

7 Ne pas remplir les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

8 Ne pas remplir le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3.1.4. Proclamation de l'élection du premier adjoint

M^{me} ROCHE Sophie a été proclamé(e) premier adjoint et immédiatement installé(e).

3.2. Élection du deuxième adjoint

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 11
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) -
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 10
- f. Majorité absolue ⁴ 6

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
VASSEUR Jean Michel	10	dix
.....
.....
.....
.....

3.2.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.2.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹⁰

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....

⁹ Ne pas remplir les 3.2.2 et 3.2.3 si l'élection a été acquise au premier tour.
¹⁰ Ne pas remplir le 3.2.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.2.4. Proclamation de l'élection du deuxième adjoint

M. VASSEUR Jean-Michel a été proclamé(e) deuxième adjoint et immédiatement installé(e).

3.3. Election du troisième adjoint

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
f. Majorité absolue 4

Table with 3 columns: INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique), En chiffres, En toutes lettres.

3.3.2. Résultats du deuxième tour de scrutin 11

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
f. Majorité absolue 4

Table with 3 columns: INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique), En chiffres, En toutes lettres.

3.3.3. Résultats du troisième tour de scrutin 12

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

Table with 3 columns: INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique), En chiffres, En toutes lettres.

3.3.4. Proclamation de l'élection du troisième adjoint

M a été proclamé(e) troisième adjoint et immédiatement installé(e).

11 Ne pas remplir les 3.3.2 et 3.3.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

12 Ne pas remplir le 3.3.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.4. Élection du quatrième adjoint

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]
- f. Majorité absolue ⁴.....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.4.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹³

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]
- f. Majorité absolue ⁴.....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.4.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹⁴

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.4.4. Proclamation de l'élection du quatrième adjoint

M a été proclamé(e) quatrième adjoint et immédiatement installé(e).

4. Observations et réclamations ¹⁵

.....
.....
.....

¹³ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

¹⁴ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

¹⁵ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

5. Clôture du procès-verbal

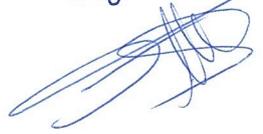
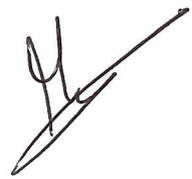
Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 23/05/2020, à 19 heures, 00 minutes, en double exemplaire ¹⁶ a été, après lecture, signé par le maire (ou son remplaçant), le conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le maire (ou son remplaçant),
Nicolas COUSTET


Le conseiller municipal le plus âgé,
ASSEUR SEAM-Michel

Les assesseurs,

LOVATO Acléte


Le secrétaire,
Sophie FRANCO

MOREAU David.


¹⁶ Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la mairie avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.

République Française
Département de la Gironde
Arrondissement de Langon

MAIRIE
DE CAUVIGNAC
33690

Tél : 05.56.25.50.55

Fax : 05.56.25.41.15

e-mail : mairie.cauvignac@gmail.com

Secrétariat ouvert au public:

Lundi et jeudi : 13h30 – 17h30.

Mardi : 9 h 00- 11 h 30

CONVOCATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira à la Salle des fêtes de Cauvignac le **Mardi 23 Mai 2020 à 18h30** en session ordinaire.

Ordre du jour.

- Délibération désignation délégué à la Communauté de Communes du Bazadais,
- Délibération désignation délégué au Syndicat de l'Eau,
- Délibération désignation délégué au SIVOS de Bazas,
- Délibération désignation délégué du SICTOM,
- Délibération désignation délégué à l'école d'Aillas,
- Délibération désignation délégué au SDEEG,
- Délibération désignation délégué au SIVOS de Grignols,
- Questions diverses.

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance, et vous prie d'agréer, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Cauvignac, le 18/05/2020

Le Maire,
Nicole COUSTET

SEANCE DU MARDI 23 MAI 2020:

Le vingt-trois mai deux mille vingt à dix-huit heures et zéro minutes le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Nicole COUSTET, Maire.

Présents : Mmes et Ms. COUSTET Nicole, VASSEUR Jean-Michel, LOVATO Arlette, VIROULEAU Philippe, JOURDAN Gérald, SULLETIS Alain, FRANCO Sophie, ZAGO Cédric, ROCHE Sophie, MOREAU David, LARRERE Valentin.

Excusée :

Secrétaire de séance : Mme FRANCO Sophie.

Délibération n° 2020/011 : Désignation délégué à la Communauté de Communes du Bazadais.

Suite au renouvellement des Conseillers Municipaux, voici les nouveaux délégués pour la Communauté des Communes du Bazadais :

- COUSTET Nicole (Maire)
- ROCHE Sophie (1^{er} Adjointe)

Délibération n° 2020/012 : Désignation délégué au Syndicat de l'Eau.

Suite au renouvellement des Conseillers Municipaux, voici les nouveaux délégués pour le Syndicat des Eaux de Grignols :

- COUSTET Nicole (Maire)
- ZAGO Cédric (Conseiller Municipal)

Délibération n° 2020/013 : Désignation délégué au SIVOS de Bazas.

Suite au renouvellement des Conseillers Municipaux, voici les nouveaux délégués pour le SIVOS de Bazas :

- FRANCO Sophie (Conseiller Municipal)
- ROCHE Sophie (1^{ere} Adjointe)

Délibération n° 2020/014 : Désignation délégué du SICTOM

Suite au renouvellement des Conseillers Municipaux, voici les nouveaux délégués pour le SICTOM :

- SULLETIS Alain
- VASSEUR Jean- Michel

Délibération n° 2020/015 : Désignation délégué à l'école d'Aillas

Suite au renouvellement des Conseillers Municipaux, voici les nouveaux délégués à l'école d'Aillas :

- LOVATO Arlette
- LARRERE Valentin

Délibération n° 2020/016 : Désignation délégué au SDEEG.

Suite au renouvellement des Conseillers Municipaux, voici les nouveaux délégués au SDEEG :

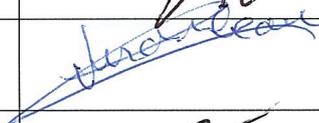
- COUSTET Nicole
- ROCHE Sophie

Délibération n° 2020/017 : Désignation délégué au SIVOS de Grignols.

Suite au renouvellement des Conseillers Municipaux, voici les nouveaux délégués au SIVOS de Grignols :

- JOURDAN Gérald et MOREAU David
- VIROULEAU Philippe et LARRERE Valentin

La séance est clôturée par Madame le Maire à 19h00.

COUSTET Nicole	
FRANCO Sophie	
JOURDAN Gérald	
LARRERE Valentin	
LOVATO Arlette	
MOREAU David	
ROCHE Sophie	
SULLETIS Alain	
VASSEUR Jean-Michel	
VIROULEAU Philippe	
ZAGO Cédric	